



Juillet 2026

### Procès en appel du financement libyen : le deuxième acte d'une affaire d'État.

Ce procès porte sur des soupçons de financements illégaux de la campagne présidentielle de Nicolas Sarkozy de 2007 par le régime de Mouammar Kadhafi en échange de contreparties diplomatiques, économiques et juridiques. L'enjeu de l'appel est considérable sur le plan personnel et institutionnel dès lors que l'ancien chef de l'État a été incarcéré 20 jours à la suite du jugement de première instance, malgré l'exercice d'un recours sur le fond.



#### Enquête

- Mise en examen en 2018 de Nicolas Sarkozy pour **corruption passive, recel de détournement de fonds publics libyens** et **financement illégal** de campagne électorale.
- Mise au jour d'éléments laissant supposer le versement de fonds par les dignitaires libyens au profit de Nicolas Sarkozy avec pour contrepartie sa promesse d'examiner le mandat d'arrêt pesant sur Abdallah Senoussi, homme clé du régime de Mouammar Kadhafi et commanditaire de l'attentat contre le vol UTA 772 en 1989.
- **Condamnation en première instance** de Nicolas Sarkozy à cinq ans d'emprisonnement avec mandat de dépôt à effet différé, avec exécution provisoire (ainsi que 100 000 euros d'amende et 5 ans d'interdiction de toute fonction publique, et privation des droits civils, civiques et de famille limitée au droit d'éligibilité pendant 5 ans avec exécution provisoire), pour association de malfaiteurs, pour sept ans requis par le parquet. Relaxe pour les autres infractions.



#### Procès

Mars à mai 2026

- **Jugement de neuf co-prévenus**, dont les proches collaborateurs de Nicolas Sarkozy, Claude Guéant et l'ancien ministre de l'Intérieur Brice Hortefeux.
- **Changement de version du collaborateur Claude Guéant** qui affirme que Nicolas Sarkozy était informé de sa rencontre avec Abdallah Senoussi.



#### Délibéré

Délibéré attendu pour le 30 novembre 2026

- Réquisitions du parquet général (13 mai 2026) visant les **faits d'association de malfaiteurs, mais aussi de corruption, de financement illégal** de campagne électorale et de **recel de détournement de fonds publics** concernant Nicolas Sarkozy.
- Nicolas Sarkozy : 7 ans d'emprisonnement et 300.000 euros d'amende, ainsi que 5 ans d'inéligibilité.
- Brice Hortefeux : 4 ans d'emprisonnement dont 2 avec sursis.
- Claude Guéant : 6 ans d'emprisonnement et 100 000 euros d'amende.



#### Suites judiciaires

Délibéré attendu pour le 30 novembre 2026.



#### Impacts

- **Première fois qu'un ancien président de la République est incarcéré.**
- **Fort relai dans la presse et publication d'un livre par l'ancien chef de l'Etat, sur sa détention à la suite de la condamnation en première instance.**
- **Le parquet général a requis la condamnation de Nicolas Sarkozy pour l'ensemble des infractions poursuivies, malgré la relaxe partielle en première instance.**